

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'INDRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'INDRE
23 boulevard de la Valla
36000 CHATEAUROUX

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'INDRE

Siège social : 23 boulevard de la Valla
36000 CHATEAUROUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à ladite date d'arrêté dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

L'association Fédération des Œuvres Laïques de L'Indre a connu des difficultés importantes de trésorerie en 2016. Comme mentionné dans le paragraphe 1.1 Faits caractéristiques de l'exercice, un redressement judiciaire a été prononcé en date du 4 octobre 2016 et suite à une période d'observation, un plan de redressement a été homologué le 15 mai 2018.

Sous cette observation, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les règles et méthodes comptables relatives aux subventions.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2019

*Le présent document est régi par la norme d'exercice professionnel 700 homologuée par arrêté du 1^{er} octobre 2018.
Il se compose du rapport du Commissaire aux Comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Toute reproduction partielle est interdite et ne saurait engager la responsabilité du Commissaire aux Comptes.*



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

F.O.L
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2019

*Le présent document est régi par la norme d'exercice professionnel 700 homologuée par arrêté du 1^{er} octobre 2018.
Il se compose du rapport du Commissaire aux Comptes, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Toute reproduction partielle est interdite et ne saurait engager la responsabilité du Commissaire aux Comptes.*

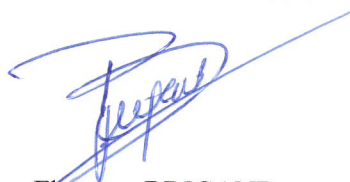


En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteauroux, le 10 juillet 2020

SAS ACEC BSR Audit



Florence BRIGAND
Commissaire aux Comptes

F.O.L
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2019

Bilan - Actif

Actif Bilan - En EUR	Valeur Brute	Dépréciation	31/12/2019	31/12/2018	Variation en %	Variation en €
Frais d'établissement			-	-		-
Frais de R et D			-	-		-
Concessions, brevets			-	-		-
Fonds commercial			-	-		-
Autres immos incorporelles	90	90	-	-		-
Avances et acptes / imm. inc.			-	-		-
Ss tot Immos Incorporelles	90	90	-	-		-
Terrains	43 446		43 446	43 446		-
Constructions	558 210	343 005	215 205	226 362	-5%	11 157
Instal. techn., mat. et out.			-	-		-
Autres immos corporelles	97 160	78 891	18 270	21 526	-15%	3 256
Immobilisations en cours			-	-		-
Av. et acptes / imm. corp.			-	-		-
Ss tot Immos Corporelles	698 816	421 896	276 920	291 334	-5%	14 413
Participations			-	-		-
Creances rattachees particip.			-	-		-
Autres titres immobilises			-	-		-
Prets	17 500		17 500	10 000	75%	7 500
Autres immos financieres	2 800		2 800	2 800		-
Ss tot Immos Financieres	20 300	-	20 300	12 800	+59%	7 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	719 206	421 985	297 220	304 134	-2%	6 913
Matieres premieres, approv.			-	-		-
En cours prod. biens			-	-		-
En cours prod. services			-	-		-
Produits intermediaires et finis			-	-		-
Marchandises			-	-		-
Ss tot Stocks	-	-	-	-		-
Avances et acptes sur cmde	4 099		4 099	20 593		16 493
Clients et cptes rattaches	197 836	2 529	195 307	103 745	88%	91 563
Autres creances	280 470		280 470	338 490	-17%	58 020
Capital sousc. appele non verse			-	-		-
Valeurs mobilieres de placement	869		869	869		-
Disponibilites	203 204		203 204	210 314	-3%	7 110
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	686 478	2 529	683 950	674 010	+1%	9 940
Charges constatees d'avance	35 447		35 447	26 498	34%	8 949
Charges a repartir			-	-		-
Primes de remboursement oblig.			-	-		-
Ecart conversion actif			-	-		-
TOTAL GENERAL ACTIF	1 441 131	424 514	1 016 617	1 004 642	+1%	11 975

Bilan - Passif

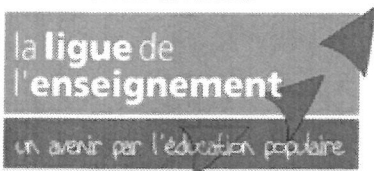
Passif Bilan - En EUR	31/12/2019	31/12/2018	Variation en %	Variation en €
Fonds associatif sans droit de reprise	416 879	416 879		-
Dont legs et don avec contrepartie d'actifs immobilisés, subvention d'invest. Affectés à des biens renouvelables				-
Ecart de reevaluation				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves				-
Report à nouveau	- 321 180	- 438 936	-27%	117 756
RESULTAT DE L'EXERCICE	73 146	117 756	-38%	44 610
Fonds associatifs avec droit de reprise				-
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				-
Ecart de réévaluation				-
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables	4 050	5 850	-31%	1 800
Provisions réglementées				-
Droits des propriétaires (Commodat)				-
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	172 894	101 549	+70%	71 346
Provisions pour risques				-
Provisions pour charges	57 833	32 845	76%	24 988
TOTAL PROVISIONS	57 833	32 845	+76%	24 988
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	32 627	33 370	-2%	743
Fonds dédiés sur autres ressources				-
TOTAL (II)	32 627	33 370	-2%	743
Emprunts obligataires convert.				-
Autres emprunts obligataires				-
Emp. & dettes / Ets Credit (6)	2 591	3 487	-26%	896
Emp. & dettes fin. divers		-		-
Avances et acomptes / cmde		-		-
Dettes fournisseurs	57 013	96 863	-41%	39 850
Dettes fiscales et sociales	128 461	155 163	-17%	26 702
Dettes sur immobilisations	7 500		#DIV/0!	7 500
Autres dettes	323 449	448 819	-28%	125 370
Produits constatés d'avance	234 249	132 546	77%	101 703
TOTAL (III)	753 262	836 878	-10%	83 616
Ecart conv. passif (V)				-
TOTAL GENERAL PASSIF	1 016 617	1 004 642	+1%	11 975
Renvois :				
(6) Dont concours bancaires				

Compte de résultat

Compte de Résultat - En EUR	31/12/2019	% CA	31/12/2018	% CA	Variation en %	Variation en €
Ventes de marchandises						-
Production vendue, biens						-
Production vendue, services	322 804	100%	237 640	100%	+35,8%	85 165
Chiffre d'affaires net	322 804	100%	237 640	100%	36%	85 165
Production stockée						-
Production immobilisée						-
Subvention d'exploitation	848 967	263%	1 009 239	313%	-15,9%	- 160 272
Reprises amortiss. & provisions + transfert de charges	234 891	73%	319 515	99%	-26,5%	- 84 624
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	33 370	10%	17 270	5%		
Autres produits (1)	111 676	35%	125 440	39%	-11,0%	- 13 764
Total pdts d'expl. (I)	1 551 708		1 709 103		-9,2%	- 157 395
Achats de marchandises						-
Variation de stock marchandises						-
Achats de matières premières						-
Variation de stock mat. premières.						-
Autres achats, charges externes (1)	485 330	150%	519 809	161%	-6,6%	- 34 479
Impôts et taxes	41 988	13%	59 766	19%	-29,7%	- 17 778
Salaires et traitements	587 856	182%	635 394	197%	-7,5%	- 47 538
Charges sociales	160 600	50%	214 238	66%	-25,0%	- 53 638
Immobilisations : Dot. aux amortissements	17 120	5%	17 572	5%	-2,6%	- 453
Actif circulant : Dot. provisions	1 597	0%	932	0%	+71,4%	665
Provision risques et charges	33 791	10%	32 845	10%	+2,9%	946
Engagements à réaliser	32 627	10%	33 370	10%	-2,2%	- 743
Autres charges	124 995	39%	66 624	21%	+87,6%	58 371
Total charges d'expl. (II)	1 485 905		1 580 551		-6,0%	- 94 646
RESULTAT D'EXPLOITATION	65 803	20%	128 552	54%		- 62 748
Benef. attr. ou perte tr. (III)						-
Perte supp. ou benef. tr. (IV)						-
Produits financiers de part.				0%		-
Prod. autres valeurs mobil.						-
Autres interets et prod. ass.	19	0%	87			- 68
Reprises sur dépréciations			8		-100,0%	- 8
Differences pos. de change						-
Produits nets / cessions v.m.p.						-
Total Produits fin. (III)	19		95		-79,5%	- 75
Dotations financières						-
Interets & charges assimilés				0%		-
Difference negative de change			6		-100,0%	- 6
Charges nettes / cessions v.m.p.						-
Total Charges fin. (IV)	-		6		-100,0%	- 6
RESULTAT FINANCIER	19	0%	89	0%		- 70
RES. COURANT AVANT IMPOT	65 823	20%	128 641	54%		- 62 818
Produits except.: ope. gestion	44 507	14%	25 259	8%	+76,2%	19 248
Produits except.: ope. Capital (3)	3 220	1%	2 250	1%	+43,1%	970
Reprises sur provisions et dépréciations				0%		-
Total produits except. (V)	47 727		27 509		+73,5%	20 218
Charges except.: ope. gestion	16 135	5%	36 597	11%	-55,9%	- 20 461
Charges except.: ope. Capital (2)		0%	1 797		-100,0%	- 1 797
Dotations exceptionnelles	24 269	8%			#DIV/0!	24 269
Total charges except. (VI)	40 404		38 394		+5,2%	2 010
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 323	2%	10 885	5%	-167%	18 208
TOTAL PRODUITS (I+III+V)	1 599 455		1 736 707		-7,9%	- 137 252
TOTAL CHARGES (II+IV+VI)	1 526 309		1 618 951		-5,7%	- 92 642
BENEFICE OU PERTE	73 146	23%	117 756	50%		- 44 610
Renvois :						
(1) Dont Credit bail						
(2) Dont VNC						
(3) Dont Prod. des élt. d'actif cédés						



FÉDÉRATION INDRE



SOMMAIRE

1. Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

- 1.1. Faits caractéristiques
- 1.2. Principes et méthodes d'évaluation
- 1.3. Comparabilité des comptes et changement de méthode
- 1.4. Autres éléments significatifs

2. Notes relatives aux postes du bilan

- 2.1. Variation des fonds propres associatifs
- 2.2. Actif immobilisé
- 2.2. Subventions d'équipement
- 2.3. Provisions
- 2.4. Créances & Dettes
 - 2.4.1. Etat des créances et des dettes
 - 2.4.2. Redressement judiciaire
 - 2.4.3. Produits ajustés l'inventaire
 - 2.4.4. Charges ajustées à l'inventaire

3. Notes relatives aux postes du compte de résultat

- 3.1. Transfert de charges
- 3.2. Produits et charges exceptionnel(le)s

4. Autres informations sociales

- 4.1. Effectif et rémunération des 3 plus hauts salaires
- 4.2. Dons et remboursements de frais des bénévoles

5. Engagements hors bilan

Néant cette année.



1. Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

1.1. Faits caractéristiques

A la suite du redressement judiciaire prononcé en date du 04-10-2016, le plan de continuation a été arrêté le 15-05-2018 à la somme de 416 927,34€.

Les échéances ont été respectées et le solde à rembourser est de 316 352.64€ au 31-12-2019.

1.2. Principes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes d'évaluation sont :

1.2.1. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement économique est l'amortissement linéaire. Les amortissements sont calculés suivant les durées normales d'utilisation suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| - Logiciels : | 12 mois |
| - Constructions : | 50 ans |
| - Agencements et aménagements : | 10 ans |
| - Matériels de transport : | 5 ans |
| - Matériels et Mobiliers de bureau : | 3 à 5 ans |

Les investissements étaient suivis sous un tableau Excel, ils ont migrés vers le logiciel EBP immobilisations. Le recalcul a généré de faibles ajustements.

1.2.2. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

1.3. Comparabilité des comptes et changement de méthodes

La comparabilité des exercices est assurée au niveau des comptes de bilan.

La réorganisation des comptes s'est poursuivie en 2019 pour s'harmoniser avec ceux des autres fédérations départementales et aboutir en 2020 à un plan comptable unique au niveau de notre région Centre Val de Loire.

La modification du plan comptable associatif applicable à compter de 2020 a été anticipée pour une comparabilité des résultats dès 2020.

Dans les modifications notables, on constate

- Le reversement de la CPO à l'UFOLEP et à l'USEP qui apparaissent désormais en autres charges.
- L'ajustement exceptionnel à la hausse de la provision pour Indemnité de Fin de Carrière à hauteur de 75 000€ environ qui intégrera progressivement sur 3 ans les salariés les plus proches de la retraite.
- Les subventions des collectivités qui font l'objet d'une facturation apparaissent désormais en prestations de services et non plus en subventions comme les années précédentes.

Note : tous les montants figurant dans les tableaux ci-après sont exprimés en euros.

1.4. Autres éléments significatifs : COVID-19



Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'association s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Pour faire face à cette baisse passagère d'activité, l'entreprise a procédé notamment :

- Au recours au chômage partiel
- Aux arrêts maladie et pour garde d'enfants
- À la mise place d'un prêt de la Région Centre (dispositif CARE), remboursable sur 4 ans
- Au décalage des échéances sociales pendant 2 mois.

2. Notes relatives aux postes du bilan

2.1. Variation des fonds propres associatifs

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	415 654,18			415 654,18
Fonds de trésorerie apporté	1 224,33			1 224,33
Report à nouveau débiteur	-438 935,88		-117 756,04	-321 179,84
Résultat	117 756,04		117 756,04	0,00
Subventions d'investissement brute	9 000,00			9 000,00
virée au résultat	-3 150,00	-1 800,00		-4 950,00
nette	5 850,00	-1 800,00	0,00	4 050,00
TOTAL	101 548,67	-1 800,00	0,00	99 748,67

2.2. Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations	Cessions, mises hors service, virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	16 606,10		16 516,60	89,50
Terrains	43 445,50			43 445,50
Sur sol propre	558 210,14			558 210,14
Constructions Sur sol d'autrui				0,00
Installation Générale Agencement et Aménagement des Constructions				0,00
Installations techniques, matériel et outillages industriels				0,00
Autres Installations générales, agencements, aménagements	39 367,31	1 461,61	10 989,59	29 839,33
immobilisations Matériel de transport	29 186,84		562,36	28 624,48
corporelles Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 640,19	1 327,00	44 270,64	38 696,55
Autres titres immobilisés				0,00
Prêts et autres immobilisations financières	12 800,00	7 500,00		20 300,00
TOTAL	781 256,08	10 288,61	72 339,19	719 205,50

Un inventaire des investissements a été débuté en 2019 à l'occasion de la réorganisation des locaux. Les immobilisations hors service ont été sorties, d'où des diminutions importantes. Il n'y a pas d'acquisition significative. L'inventaire se poursuivra en 2020.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations	Cessions, mises hors service, virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	16 606,10		16 516,60	89,50
Terrains				0,00
Sur sol propre	331 847,88	11 164,21	6,82	343 005,27
Constructions				0,00
Sur sol d'autrui				0,00
Installation Générale Agencement et Aménagement des Constructions				0,00
Installations techniques, matériel et outillages industriels				0,00
Autres Installations générales, agencements, aménagements	35 204,15	683,81	11 050,06	24 837,90
immobilisations Matériel de transport	15 557,59	4 097,40	562,36	19 092,63
corporelles Matériel de bureau et informatique, mobilier	77 906,82	1 414,49	44 361,24	34 960,07
TOTAL	477 122,54	17 359,91	72 497,08	421 985,37

2.3. Provisions

Les provisions ont évolué comme suit :

Suivi des provisions 2019				
Postes	Montant initial	Augmentation par dotations	Diminutions par reprises	Montant final
Engagement retraite	32 845,26	57 833,33	32 845,26	57 833,33
Dépréciation clients	2 395,27	1 597,04	1 463,70	2 528,61
Total	35 240,53	59 430,37	34 308,96	60 361,94

Le montant des droits acquis pour l'indemnité de fin de carrière est d'environ 110 000€ au 31-12-2019. Il n'était jusqu'à présent constaté que pour les salariés susceptibles de rester dans l'entreprise jusqu'à la date de leur départ en retraite ; ce qui représentait 32 845,26€ en 2018.

Il a été décidé de compléter la provision à la hausse d'environ 25 000€ par an pendant 3 ans, en se basant sur les droits acquis par les 10 salariés les plus proches de la retraite.

Le total des droits provisionnés au 31-12-2019 s'élève à 57 833,33€. Les hypothèses retenues ont tenu compte des taux d'actualisation, de mortalité, d'augmentation salariale et de turn-over.

Les fonds dédiés ont évolué comme suit :

Suivi des fonds dédiés liés aux subventions 2019					
Projet	Année d'obtention	Fonds dédiés à engager au début de l'exercice	Fonds dédiés obtenus en cours d'exercice	Fonds dédiés utilisés en cours d'exercice	Fonds dédiés restant à engager à la fin de l'exercice
			Engagements à réaliser sur subventions attribuées	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
SPIP inventaire photographique	2019		5 000		5 000
SPIP actions culturelles en milieu carcéral	2019		27 627		27 627
DRAC Ateliers théâtre et musique	2018	12 000		12 000	
DRDFE Echanges femmes dans l'économie solidaire et sociale	2018	500		500	
DRDJSCS Oser prendre la parole pour mieux s'engager	2018	2 000		2 000	
DRDJSCS Livret / new pratiques de gouvernance associative	2018	2 000		2 000	
DRDJSCS Formations VRL niveau 2	2018	8 870		8 870	
CPO -Fonctionnement jeunesse	2018	8 000		8 000	
		33 370	32 627	33 370	32 627



2.4. Créances & Dettes

2.4.1. Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Autres immobilisations financières	20 300,00		20 300,00
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 528,61	2 528,61	
Autres créances clients	195 307,31	195 307,31	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	490,61	490,61	
Débiteurs divers	279 979,31	279 979,31	
Charges constatées d'avance	35 447,13	35 447,13	
TOTAUX	534 052,97	513 752,97	20 300,00
ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 591,21		2 591,21
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	57 012,53	57 012,53	
Personnel et comptes rattachés	63 493,59	63 493,59	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 967,24	64 967,24	
Dettes sur immobilisations	7 500,00	5 000,00	2 500,00
Autres dettes	323 449,19	7 885,76	315 563,43
Produits constatés d'avance	234 248,55	234 248,55	
TOTAUX	753 262,31	432 607,67	320 654,64

2.4.2. Redressement judiciaire

Les dettes liées au redressement judiciaire ont évolué comme suit :

Suivi des échéances et des remboursements des dettes inscrites au PLAN DE CONTINUATION au 31-12-2019							
Postes	Montant à l'origine	Montant au 01/01/2019	Diminutions par paiement	Montant au 31-12-2019	A 1 an au plus	A plus d'un an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes en superprivilege remboursables à 6 mois	13 391,55	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes en superprivilege remboursables à 24 mois	88 105,23	60 464,81	45 348,36	15 116,45	15 116,45	0,00	0,00
Remboursables en 2018	29 368,41	1 727,99	1 727,99	0,00	0,00		
Remboursables en 2019	44 052,61	44 052,61	43 620,37	432,24	432,24		
Remboursables en 2020	14 684,20	14 684,20		14 684,20	14 684,20		
Dettes chirographaires remboursables à 10 ans	315 430,56	312 276,26	11 040,07	301 236,19	23 657,29	141 943,77	135 635,14
Remboursables en 2019	6 308,61	3 154,31	3 154,31	0,00	0,00		
Remboursables en 2020 *	15 771,52	15 771,52	7 885,76	7 885,76	7 885,76		
Remboursables en 2021	31 543,06	31 543,06		31 543,06	15 771,53	15 771,53	
Remboursables en 2022	31 543,06	31 543,06		31 543,06		31 543,06	
Remboursables en 2023	37 851,67	37 851,67		37 851,67		37 851,67	
Remboursables en 2024	37 851,67	37 851,67		37 851,67		37 851,67	
Remboursables en 2025	37 851,67	37 851,67		37 851,67		18 925,84	18 925,84
Remboursables en 2026	37 851,67	37 851,67		37 851,67			37 851,67
Remboursables en 2027	37 851,67	37 851,67		37 851,67			37 851,67
Remboursables en 2028	41 005,96	41 005,96		41 005,96			41 005,96
Total	416 927,34	372 741,07	56 388,43	316 352,64	38 773,74	141 943,77	135 635,14

* appel anticipé de 50%

2.4.3. Produits ajustés à l'inventaire

Produits à recevoir		
Postes du bilan	Montant en €	
Clients		12 786,96
Factures à établir	12 786,96	
Cpam		330,26
IJSS	330,26	
Subventions de fonctionnement		258 890,04
Europe	51 572,32	
Etat	29 215,72	
Conseil régional	38 051,00	
Conseil départemental	3 706,00	
Communes	62 175,00	
Ligue Nationale	72 170,00	
Autres financeurs	2 000,00	
Total		272 007,26

Avoirs à établir	
Postes du bilan	Montant en €
Prestations	400,00
Total	400,00

Produits Constatés d'Avance	
Postes du bilan	Montant en €
Clients	51 931,79
Affiligue 2016	49 038,47
Affiligue 2019	82 839,20
Subventions	50 439,09
Total	234 248,55

2.4.4. Charges ajustées à l'inventaire

Charges à payer		
Postes du bilan	Montant en €	
Dettes fournisseurs		22 511,60
Charges	22 511,60	
Dettes Fiscales et Sociales		90 239,09
Congés payés	63 493,59	
Charges sur congés payés	26 745,50	
Total		112 750,69

Avoirs à recevoir	
Postes du bilan	Montant en €
Rabais, Remises, Ristournes	26,93
Total	26,93

Charges Constatées d'Avance	
Postes du bilan	Montant en €
Charges constatées d'avance	35 447,13
Total	35 447,13



3. Notes relatives aux postes du compte de résultat

3.1. Transfert de charges

Transfert de charges	
Refacturation de copies	5 651,90
Refacturation de locaux	22 839,75
Refacturation d'assurances	626,92
Refacturation d'affranchissements	3 577,85
Refacturation de frais divers	3 447,37
Refacturation de frais de déplacements	7 799,60
Refacturation de personnel	140 758,40
Remboursement d'indemnités journalières nettes	15 240,36
Remboursement de formations	624,52
Remboursement d'assurances	15,06
Total	200 581,73

3.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels des prestations antérieures	9 408,20
Produits exceptionnels des subventions antérieures	10 579,74
Produits exceptionnels des affiliations antérieures	24 519,23
Produits de Cession des Eléments d'Actif Cédés	1 420,00
Quote-part des subventions d'invest, virée au résultat	1 800,00
Total	47 727,17

Charges exceptionnelles	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	60,00
Pénalités à caractère social	2 395,75
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	13 679,42
Dotations exceptionnelles liées aux cessions de matériel	227,14
Dotations exceptionnelles liées à la provision retraite	24 041,98
Total	40 404,29

La comptabilité ayant été complexifiée par le redressement judiciaire, certains ajustements s'avèrent encore nécessaires, tant au niveau des produits que des charges, qui d'ailleurs se compensent quasiment.

4. Autres informations

4.1. Effectif et rémunération des 3 plus hauts salaires

L'effectif moyen de l'association est de 20 ETP (équivalents temps plein).

Le montant des rémunérations des 3 plus hauts cadres salariés est de 119 741.67 €.

4.2. Dons et remboursements de frais des bénévoles

Les bénévoles ont bénéficié de remboursements de frais à hauteur de 236.10€

Par ailleurs, ils ont engagé des frais pour 280.60€ qui n'ont pas donné lieu à remboursement de la part de l'association. Cette somme a fait l'objet de déclarations de dons aux œuvres ou organismes d'intérêt général, auprès de l'administration fiscale.

